

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Invest 26 de Baloise Belgium SA (ci-après « Baloise »), appartenant au Baloise Group.
Appelez le +32 3 247 21 11 pour de plus amples informations ou visitez le site web www.baloise.be.
Autorité de contrôle compétente: la FSMA, Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles. www.fsma.be
Document d'Informations Clés a été établi le 11.09.2026.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit?

Type

Invest 26 est une opération de capitalisation multi-optionnelle, avec un rendement garanti par Baloise (branche 26).

Objectifs

Invest 26 est une opération de capitalisation sur le long terme qui, à la date terme ou en cas de rachat, garantit le paiement de la réserve constituée par le biais du taux d'intérêt garanti, majorée de la réserve constituée par le biais de la participation bénéficiaire acquise.

Compte branche 26

Le rendement se compose du revenu capitalisé des primes nettes au taux d'intérêt garanti, éventuellement majoré d'une participation bénéficiaire. Le taux d'intérêt garanti en vigueur au moment de chaque paiement de prime ou versement à la suite d'un transfert vers l'autre compte de capitalisation reste d'application jusqu'à la fin de la première période de garantie de 8 ans. Après cette période de garantie, un nouveau taux d'intérêt est à chaque fois fixé pendant des périodes de garantie consécutives de 8 ans.

Participation bénéficiaire

Chaque année, l'Assemblée Générale de Baloise décide, en fonction des résultats et de la conjoncture économique, quelle participation bénéficiaire elle accordera au compte de capitalisation de la branche 26. L'attribution de la participation bénéficiaire est incertaine au préalable, mais une fois qu'elle a été attribuée, elle est définitivement acquise.

Vous trouverez de plus amples informations sur ces options d'investissement dans le 'Document d'Information Spécifique' par fonds d'investissement. Vous pouvez consulter ce document sur notre site web www.baloise.be.

Investisseurs de détail visé

Invest 26 s'adresse aux personnes ayant un horizon de placement d'au moins 8 ans, ayant une connaissance et une expérience des produits de capitalisation de la branche 26. Les options sous-jacentes devraient être adaptées aux besoins, aux caractéristiques et aux buts de l'investisseur.

Prestations d'assurance

La durée du contrat peut être choisie librement: soit 8 ans, soit une durée indéterminée. Baloise ne peut pas résilier le contrat de manière unilatérale. Il est mis fin au contrat à la date terme ou en cas de rachat total.

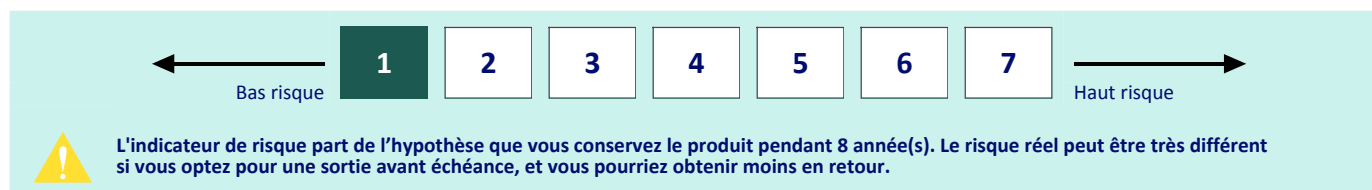
À la date terme ou en cas de rachat, le contrat garantit le paiement de la réserve au bénéficiaire, éventuellement diminuée des frais en cas de sortie anticipée (voir dans la section intitulée 'Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?'). La réserve est constituée à partir des primes nettes investies ou transférées, capitalisées au taux d'intérêt garanti et majorées de la participation bénéficiaire acquise. Les valeurs reprises dans la partie 'Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?' dans le 'Document d'Information Spécifique' par chaque option d'investissement, correspondent uniquement à la prestation des réserves.

Prime

La prime minimale est de 15.000 EUR (frais d'entrée compris). Les versements supplémentaires sont uniquement possibles dans un contrat à durée indéterminée. Ces versements supplémentaires s'élèvent au moins à 5.000 EUR.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur risques



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur représente le niveau de risque de toutes les options d'investissement possibles, allant de la classe de risque 1 à 1 sur 7, (où "1" est la classe de risque la plus faible et "7" la classe de risque la plus élevée).

Baloise garantit les prestations du compte de capitalisation de la Branche 26.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Que se passe-t-il si Baloise n’est pas en mesure d’effectuer les versements?

Lorsque Baloise ne peut pas effectuer les versements, un régime légal de priorité entre en vigueur. Ce régime prévoit que, pour les opérations de capitalisation de la Branche 26, un patrimoine spécial soit constitué, celui-ci est géré séparément au sein des actifs de Baloise. En cas de faillite, ce patrimoine spécial est utilisé prioritairement afin d’exécuter les engagements à l’égard des preneurs d’assurances, des assurés ou des bénéficiaires qui tombent sous cette gestion distincte.

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

La réduction des revenus montre l’effet que le total des coûts à payer a sur le rendement de votre investissement. Les coûts totaux comprennent les coûts uniques, fixes et accessoires.

Les montants indiqués correspondent aux coûts cumulatifs du produit lui-même pour trois périodes de propriété différentes.

Les montants et pourcentages illustrent l’impact des coûts totaux sur le rendement d’un investissement de 10 000 EUR:

- si l’on sort du produit après un an;
- si l’on sort après la moitié de la période recommandée;
- si l’on sort à la fin de la période recommandée.

Les chiffres sont des estimations et peuvent changer à l’avenir. La personne qui vous vend ce produit ou qui vous conseille sur ce produit peut vous facturer d’autres coûts. Le cas échéant, elle vous donne des informations sur ces coûts et vous montre l’incidence de tous les coûts sur votre investissement au fil du temps.

Exemple d’investissement: 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	262 EUR à 262 EUR	395 EUR à 395 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	2,7 % à 2,7 %	0,5 % à 0,5 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,0 % avant déduction des coûts et de 1,5 % après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous montre ce qui suit:

- L’effet que les différents types de coûts ont chaque année sur votre rendement potentiel à la fin de la période de détention recommandée;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l’entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans.
Coûts d’entrée	2,5 % du montant que vous payez au moment d’entrée dans cet investissement. Il s’agit du maximum que vous pouvez payer ; vous pouvez payer moins. Ces frais comprennent les coûts de distribution de votre produit.	2,5 %
Coûts de sortie	Les frais de sortie ne s’appliquent pas si vous conservez le produit jusqu’à la période de détention recommandée. Toutefois, des frais de sortie peuvent s’appliquer en cas de rachat anticipé.	0,0 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d’exploitation	Il s’agit du coût total (TER) que nous et les sociétés de gestion avec lesquelles nous travaillons prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Il s’agit d’une estimation basée sur les coûts réels de l’année dernière.	Contrat d’assurance 0,0 % Option d’investissement 0,2 % - 0,2 %
Coûts de transaction	0,0 % de la valeur de votre investissement par an. Il s’agit d’une estimation des frais facturés lors de l’achat et de la vente des investissements sous-jacents. Le montant réel varie en fonction du nombre d’achats et de ventes.	Contrat d’assurance 0,0 % Option d’investissement 0,0 % - 0,0 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d’intéressement	Aucune commission liée aux résultats n’existe pour ce produit.	Contrat d’assurance 0,0 % Option d’investissement 0,0 %

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l’argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 8 an(s).

Cette période de détention est recommandée pour éviter des frais de rachat. Une opération de capitalisation de la branche 26 est la forme d’investissement par excellence axée sur le long terme.

Le contrat peut être rachetée à tout moment, en tout ou en partie. Le rachat minimal s’élève à 1.250 EUR.

Après un rachat partiel, il faut que la réserve totale figurant dans le contrat ne soit pas inférieure à 2.500 EUR;

Frais de rachat

En cas de rachat partiel ou total, des frais peuvent être appliqués :

- Frais de rachat pendant les 3 premières années suivant le paiement de la première prime ;
- En cas de rachat pendant les 3 premières années suivant le paiement de la première prime, des frais de rachat dégressifs de 3% (première année), 2% (deuxième année) et 1% (troisième année) seront appliqués à la réserve à racheter, après l’application éventuelle d’une correction de valeur.
- Correction de valeur sur le compte branche 26 pendant les 8 premières années ;
- Si, au moment du rachat, le taux d’intérêt OLO pour la durée restante de la première période de garantie de 8 ans est plus élevé qu’au début, une correction de valeur peut être appliquée.

- Frais de rachat pendant l’une des périodes de garantie suivantes pour le compte branche 26 ;

Si, au moment du rachat, le taux d’intérêt OLO pour la durée restante du début de la nouvelle période de garantie de 8 ans est plus élevé qu’au début de la nouvelle période de garantie, un indemnité de rachat peut être appliquée, qui est calculée de la même manière qu’une correction de valeur, mais qui ne peut jamais dépasser 5 % de la réserve à racheter.

Frais de rachat minimale

L’indemnité de rachat minimale s’élève à 75 EUR (indexée).

Rachat gratuit

Une fois par année civile, 15% de la réserve, avec un maximum absolu de 25.000 EUR peut être racheté sans aucune indemnité de rachat ou correction de valeur.

En ce qui concerne l’incidence de ces frais, voir dans la section 'Quels sont les frais?'.

Comment puis-je formuler une réclamation?

En cas de plaintes, vous pouvez vous adresser:

- Au service des plaintes de Baloise: City Link, Posthofbrug 16 à 2600 Antwerpen, Tél. 078 15 50 56, www.baloise.be/plaintes ou via plainte@baloise.be
- Ombudsman des assurances: square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, Tél. 02 547 58 71 www.ombudsman-insurance.be ou via info@ombudsman-insurance.be

Autres informations pertinentes

Ce document d'informations clés est complété par le Document d'Information Spécifique à chaque option d'investissement. Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons aux Conditions Générales et le règlement de gestion. Nous vous conseillons de lire attentivement ces documents avant de souscrire à ce produit.

Fiscalité

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre brochure d'info 'Aspects fiscaux de l'assurance vie' que vous pouvez consulter sur notre site web www.baloise.be.